

PROCES VERBAL DU 7 FÉVRIER 2005

- Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes ASSELINE, BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN, LAMORT
LAVENAC, LE BORGNE, LEROY/THOMAS, THIBERGE, VAUCLAIR,
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU, LAPIERRE,
LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, LEROUX, MARGUERIE, OZENNE,
RICHET, SACRÉ.
- Absents : Mme VACCARO (pouvoir à Mme THIBERGE)
- Secrétaire : Yves LEROUX

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui présente les excuses d'un Conseiller absent et donne connaissance de son pouvoir puis aborde l'ordre du jour.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10/01/2005

En l'absence d'observation particulière, ce document est adopté par **21 voix pour et 6 abstentions**.

II – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2005

Le Maire évoque l'exécution du budget 2004 qui s'est déroulée conformément aux prévisions même si quelques retards ont été enregistrés en investissement, notamment dans la réhabilitation du Manoir de la Baronnie qui a été terminée officiellement le 20 janvier écoulé (*avec 6 mois de retard*), ce qui occasionnera des paiements de factures et des encaissements de subventions sur le budget 2005. Notre désendettement, grâce en grande partie au transfert de la ZAC de la Grande Plaine à la Communauté d'Agglomération, est en diminution de 1,2 M€. Il indique que l'emprunt de 250 M€ prévu au budget 2004 n'a été réalisé qu'en décembre et que nos frais financiers ont été légèrement inférieurs aux prévisions. Nous dégagerons vraisemblablement un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 200 K€ et un déficit d'investissement compris en 150 et 170 K€.

En 2005, nous devrions supporter des augmentations de charges et des charges nouvelles notamment :

- ✓ le coût du fonctionnement du Manoir,
- ✓ notre politique de la jeunesse se traduira par la montée en puissance du C.T.L. (*Contrat Temps Libres*) même si la Caisse d'Allocations Familiales nous rembourse 50 % de la dépense supplémentaire,
- ✓ la masse salariale puisque depuis le 1^{er} janvier nous cotisons sur les primes, que les cotisations des charges sociales sont en augmentation et qu'il faut aussi payer la cotisation du jour férié qui sera travaillé dès cette année. Il faut aussi tenir compte de la fin définitive des aides aux emplois-jeunes dont les contrats se terminent cette année et de la disparition des emplois aidés (*CES, CEC*) en particulier à Galipette car nous allons pérenniser les emplois,
- ✓ le coût du transfert de l'aide ménagère à l'ADMR.

S'agissant des recettes :

- ✓ les contributions directes vont croître en fonction des décisions de l'État qui augmentent les bases de 1,8 % et de l'évolution du nombre de ces bases. La

conséquence en est que, si nous touchons peu ou pas à la fiscalité, nos recettes augmenteront d'environ 3,5 % et, par voie de conséquence, les dépenses ne pourront pas aller au delà. Il y aura donc des arbitrages à faire.

En investissement, nous aurons à payer les travaux de la fin de la réhabilitation du Manoir, donc un report 2004 de 600 K€ sachant que, d'autre part, nous recevrons des subventions qui couvriront ce montant, réaliser la première tranche d'effacement de réseaux pour environ 150 k€, notre projet de réaménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, changer le sol amianté de l'école maternelle, résoudre le problème de nuisances sonores engendré par l'utilisation du gymnase, remplacer des vitraux à l'église, acquérir des jeux d'enfant supplémentaires, entre autres.

Il précise que, par rapport au PLU récemment approuvé, les études préliminaires d'aménagement de zone sont susceptibles de faire l'objet d'un accord pour en décharger financièrement la commune.

Il ouvre ensuite le débat.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des travaux, signale que sa Commission s'est réunie le 25 janvier et qu'elle se réunira à nouveau dès que l'enveloppe financière allouée aux travaux sera connue.

Jean LEMARIÉ revient sur la rigueur qui doit prévaloir dans les dépenses de fonctionnement alors que dans un exposé antérieur il avait été dit qu'à partir de 2005 nous aurions une marge budgétaire plus importante. Force est de constater qu'elle n'apparaît pas dans les orientations budgétaires proposées ce soir. Il pense de plus qu'en Conseil Municipal il serait intéressant de discuter de façon assez poussée sur les opérations d'investissements à privilégier.

Pierre ESTRADÉ répond que le propre d'un débat d'orientation budgétaire c'est bien de dire ce que l'on souhaite. Il explique que le retard de 6 mois pris dans la réhabilitation du Manoir et que les différentes mesures dont nous n'avons eu connaissance qu'en cours d'année obèrent notre budget 2005. Il rappelle en outre, qu'en dehors des salaires, notre plus gros poste de dépenses de fonctionnement est celui des subventions versées aux associations et que c'est en particulier sur ce poste qu'il faut être vigilant.

Christiane HAMEL/BRUN aborde le projet de déménagement de la restauration scolaire dans les salles disponibles au rez-de-chaussée de l'école primaire et la transformation des locaux de l'actuel restaurant scolaire en dortoir pour l'école maternelle pour partie et pour le centre de loisirs pour autre partie et précise que les élus de l'opposition s'interrogent pour savoir si c'est la bonne solution qui est envisagée et s'il y a urgence à la réaliser.

Pierre ESTRADÉ précise que ce besoin est consécutif à la croissance des effectifs tant au restaurant scolaire qu'à l'école maternelle. S'agissant des sols en amiante, il ne veut pas prendre la responsabilité morale de les laisser en l'état même si, comme lui assurent Daniel LE BLASTIER et Alain CAMPBELL, il n'y a aucun risque puisqu'il n'y a ni flocage ni relargage. Toutefois, dans tous les cas, il est prêt à accueillir toute autre proposition.

Sylvie LEROY/THOMAS n'a pas de meilleure solution à proposer ce soir mais aurait souhaité qu'une commission soit mise en place pour réfléchir de façon globale à ce projet. Elle constate que l'on mobilise la seule grande salle disponible à l'école où il y est quelquefois organisé des activités et n'est pas certaine que l'on tienne ainsi compte des besoins futurs de l'école primaire.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Environnement, rappelle qu'à plusieurs reprises, la Commission Travaux s'est rendue dans les écoles et il a été choqué de voir les conditions dans lesquelles se déroule la sieste des enfants et la façon dont ils sont « parqués » dans des endroits exigus. Parallèlement, la surcharge constatée à la cantine nous contraint à trouver une solution qui, pourquoi pas, pourrait être avalisée par une commission.

François OZENNE, en tant que membre de la Commission des Affaires Scolaires, a pris note du projet de réaménagement présenté par Jean-Paul DAUNOU en Commission et constate que l'urgence existe dans nos écoles. Il estime que la solution proposée est courageuse, d'ailleurs tous les membres de la Commission des Affaires Scolaires ont adhéré à ce projet.

Jean LEMARIÉ constate que c'est un projet concret qui a pour vocation d'améliorer les conditions d'hébergement des enfants mais il croit qu'il y avait une possibilité de faire un travail plus en amont associant les parents. Or, les membres de la Commission des Affaires Scolaires n'ont découvert ce projet que la semaine dernière.

Pierre ESTRADÉ observe que nous sommes en présence d'un projet qui n'est pas définitif, précise qu'il n'est qu'une orientation et rappelle que ces problèmes, portés à la connaissance de tous, se posent depuis plusieurs mois.

Jean-Paul DAUNOU rappelle que lorsqu'il a présenté ce projet en Commission des Travaux et en Commission des Affaires Scolaires, il a souhaité qu'il évolue. Il informe avoir rencontré à ce sujet les Directrices d'école, le Président d'APBO, Martine LAVENAC, organisatrice des centres aérés, et ses animateurs, avoir plusieurs fois déjeuné au restaurant scolaire et consulté le personnel de service.

Daniel LE BLASTIER fait remarquer que l'école primaire est suffisante en sa configuration actuelle pour faire face à une augmentation des effectifs. D'autre part, en cas de besoin, le PLU prévoit des possibilités d'équipement supplémentaire. Enfin, ce soir, nous devons orienter la discussion afin de déterminer des sommes qui seront votées dans le cadre du budget 2005. Nous avons donc le temps de continuer à travailler sur ce dossier pour sortir des solutions.

Elisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires, précise que demain une visite des lieux est prévue pour sa Commission et Jean-Paul DAUNOU y invite aussi les membres de la Commission Travaux. Elle précise que le projet peut encore évoluer.

Jean LEMARIÉ souhaite qu'une réunion conjointe de la Commission des Travaux et des Affaires Scolaires continuent d'étudier ce dossier.

Jean-Paul DAUNOU donne ensuite des précisions sur les travaux à réaliser au gymnase pour lutter contre les nuisances sonores et au centre socioculturel.

A la demande de Philippe BRIARD, Maire Adjoint chargé des Sports, le Maire répond que le coût du transfert du service de l'aide ménagère à l'ADMR est consécutif à une diminution importante des recettes puisque les participations du Conseil Général et des caisses de retraite sont versées à l'ADMR qui ne nous en reverse qu'une partie alors, qu'à sa demande, nous conservons le personnel qui souhaitait conserver son statut de la fonction publique territoriale, d'où amoindrissement du budget du CCAS pour lequel nous serons vraisemblablement amenés à augmenter la subvention.

A celle de Alain CAMPBELL qui souhaite connaître les rôles respectifs de la Municipalité et d'AGACSBO dans le fonctionnement du Manoir, le Maire répond qu'un groupe de travail se réunit régulièrement à ce sujet et que ses conclusions seront présentées dans les prochains mois. D'autre part, le Conseil Municipal aura à se prononcer prochainement sur les tarifs de location des salles de ce bâtiment.

Jean LEMARIÉ rappelle qu'en Commission Culture, lors de la programmation des spectacles à la Baronnie, 4 spectacles avaient été envisagés pour 2005 et que finalement ils seront limités à 3. Il souhaite que l'on conserve cependant la prestation qu'avait fournie l'an dernier « Odon Emergence » quitte à lui augmenter sa subvention. Ce à quoi, Pierre ESTRADÉ répond qu'effectivement les spectacles organisés par cette association ont été appréciés et que, d'une conversation avec un responsable de l'association, il a appris qu'un sponsor, le Conseil Général en l'occurrence, ne renouvellera pas son aide cette année. Il faudra examiner cette situation dans le cadre du vote du budget. Il précise en outre que, s'il y a un spectacle en moins c'est parce que la Commission Culture a fait le choix d'en programmer de qualité et de coût plus élevés.

Au terme de la discussion, le Conseil prend acte de la teneur du débat d'orientation budgétaire 2005.

III – AFFAIRES FINANCIÈRES

A – Décision modificative n° 2/2004 au budget ZAC de la Grande Plaine

Afin de clore le budget 2004 de la ZAC de la Grande Plaine, le Maire informe que le Percepteur nous demande de passer des écritures d'ordre équilibrées à 179 095 € en fonctionnement et à 278 788 € en investissement. Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

B – Indemnité du Receveur Municipal

Pierre ESTRADÉ porte à la connaissance du Conseil Municipal que, depuis le 01/01/2005, nous avons un nouveau Receveur Municipal, Madame Mireille AUVRAY, et que la délibération relative à cette indemnité étant nominative, il convient d'en prendre une spécialement à son intention.

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer à Madame Mireille AUVRAY une indemnité de conseil calculée à raison de 60 % du taux maximum défini par les textes en vigueur, identique à celle du précédent Receveur.

IV – TRAVAUX – PROGRAMME 2005 D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux, rappelle au Conseil sa décision du 10 janvier écoulé décidant le principe d'un programme pluriannuel d'effacement des réseaux et propose, ce soir, conformément au souhait de la Commission Travaux, la réalisation en 2005 d'une première tranche de travaux avenue du Soleil pour un coût HT de 150 K€ déduction faite des subventions qui peuvent être obtenues de la part d'EDF, de France Télécom et du SDEC Energie, étant entendu que le programme suivant se fera en fonction des opportunités et non pas forcément en continuité de cette avenue.

Ce programme est adopté à l'unanimité.

V – URBANISME – INCORPORATION D'UNE VOIE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Jean-Paul DAUNOU informe le Conseil que l'allée des Geais est maintenant terminée depuis 2 mois et qu'il convient de l'incorporer au domaine public.

A l'unanimité, le Conseil se prononce sur le principe de l'intégration de cette voie au domaine public communal et charge le Maire de mener la procédure requise en la matière.

VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pierre ESTRADÉ, Maire,

- rappelle que nous avons procédé, voici un an, au recensement de la population et que l'INSEE, tout en nous recommandant la confidentialité mais en publiant les résultats sur son site Internet, résultats parus d'ailleurs dans la presse, nous a communiqué le chiffre de 4 251 habitants contre 3 951 en 1999,
- signale que l'immeuble sis 48, route de Bretagne a été acquis directement par l'OPAC. Ainsi, sans que nous ayons eu besoin d'exercer notre droit de préemption, ce logement intégrera notre contingent de logements sociaux.

Dominique FERRY, Premier Maire Adjoint chargé de la Communication, annonce que notre site Internet reçoit maintenant en moyenne 35 visites par jour et que plus de 7 000 visiteurs l'ont consulté depuis janvier 2004, date de sa création.

Elisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé Affaires Scolaires, indique que l'incident au CES Jean-Moulin (*affaissement d'une toiture dans une classe vide*) signalé au cours de la dernière réunion de Conseil n'a eu aucune suite néfaste. Les dégâts ont été réparés aussitôt et un bureau de contrôle est venu vérifier la solidité de l'édifice. D'ailleurs, cet incident n'a même pas été mentionné au cours de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est récemment tenue.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- ✓ l'information donnée aux associations dans le compte-rendu de la Commission Culture sur la possibilité qu'elles ont de faire passer des informations dans le visiobus. Il est souhaité que cette information soit également diffusée sur notre site Internet,
- ✓ la réparation définitive des douches dans les vestiaires du terrain de sports,
- ✓ l'intérêt communautaire défendu par les élus communautaires brettevillais pour le Boulevard des Pépinières. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission Infrastructure de la Communauté d'Agglomération.

* * *

Marcel ALLAIN revient sur le vote majoritaire (*à bulletins secrets*) du Conseil Municipal le 10 janvier dernier formant le vœu de s'opposer au transfert d'un centre d'action éducative et d'insertion au 4, avenue du Fresne (*mais proposant un autre lieu*) et exprime le désaccord des élus de l'opposition avec cette position.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.